

Document d'évaluation du risque routier

Utilisation du document

Avant-propos :

Ce document n'est qu'une aide pour réaliser l'évaluation de votre risque routier, il en existe bien d'autres, celui-ci utilisé par notre association n'en demeure pas moins très efficace.

Enfin, comptez au moins deux heures pour réaliser cette analyse sérieusement.

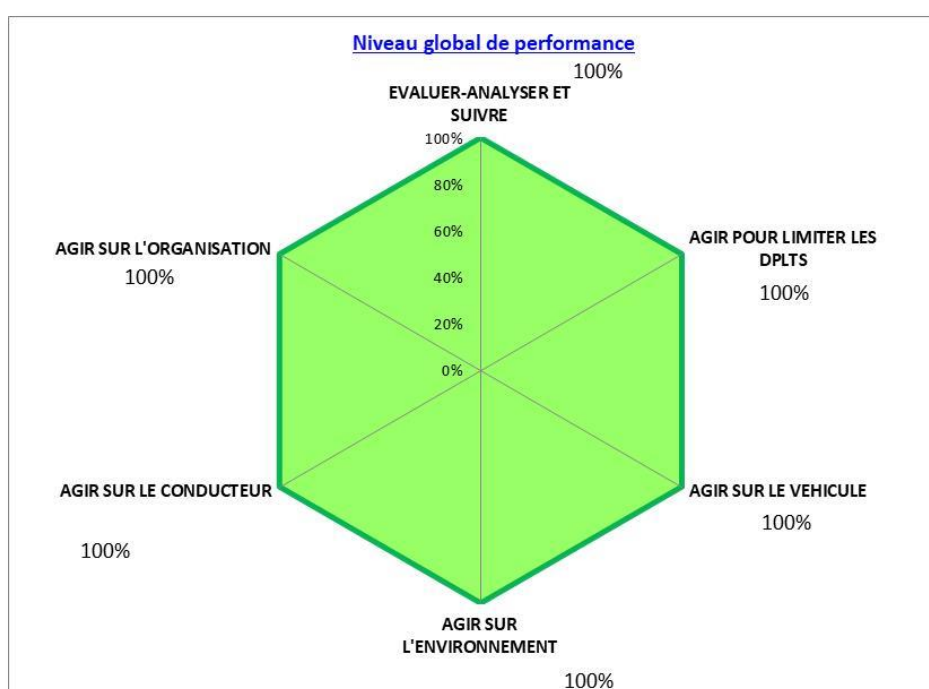
Méthodologie :

- 1- « onglet notice explicative » rapide explication d'utilisation.
- 2- « onglet page de garde », inscrire le nom de l'entreprise dans l'encadré et la date de l'évaluation en bas à droite.
- 3- « onglet identité » inscrire les renseignements concernant l'entreprise
- 4- « onglet évaluation », taper « 1 » si pas fait ou « 0,5 » si en cours, ne rien inscrire si l'action est réalisée. Important : **Renseigner les 135 lignes.**

Nota : Vous constaterez que parfois il y a redondance dans les questions, c'est normal du fait que l'on évoque soit le risque trajet soit le risque mission, ça se recoupe.

En jaune sont repérées les actions que l'ASRE.49 peut vous aider à réaliser.

- 5- « onglet résultats chiffrés » observation et compréhension des résultats. Vous constaterez que ces derniers sont automatiquement classés :
 - par domaine :
 - o Evaluer, analyser et suivre
 - o Agir pour diminuer les déplacements,
 - o Agir sur le véhicule
 - o Agir sur l'environnement
 - o Agir sur le conducteur
 - o Agir sur l'organisation



- et par coût de la mise en œuvre de l'action :
 - o Dans la colonne bleue, de gauche vous trouverez le % de performance par domaine.
 - o Colonne verte = pas de coût
 - o Colonne bleue = faible coût
 - o Colonne orange = coût avec investissement
 - o Dans la colonne blanche à droite, le nombre d'action à réaliser par domaine

| | Niveau de performance globale | Nombre d'actions possibles à réaliser | | | Somme des actions |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---------------|-----------------|-------------------|
| | | Coût zéro | Faibles Coûts | Investissements | |
| EVALUER-ANALYSER ET SUIVRE | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AGIR POUR LIMITER LES DPLTS | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AGIR SUR LE VEHICULE | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AGIR SUR LE CONDUCTEUR | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AGIR SUR L'ORGANISATION | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 100% | 0 | 0 | 0 | 0 |

- 6- « onglet plan d'action », vous indique en un coup d'œil l'action ou les actions à réaliser.

Conseils :

- Réaliser en priorité les actions réglementaires (protocoles de sécurité, consignes de sécurité, mise à jour du DU, etc...).
- Chaque année, variez vos actions.
- Conservez chaque année une action « phares » (jeu concours par exemple)
- Etalez sur plusieurs années les actions coûteuses avec investissement.
- Ne réaliser qu'une ou deux actions par année mais faites tous les ans
- Participez régulièrement à des colloques ou clubs sécurité routière pour vous tenir au courant.

Le document peut être modifié à votre souhait, l'important c'est qu'il reste pertinent et fiable, ne le dénaturez pas.

Conclusions :

Cette évaluation n'a rien d'officielle en termes réglementaires mais les informations recueillies sont d'ordre à aider à mettre en place des actions ciblées correspondant aux réels besoins de prévention du risque routier de l'entreprise et ce faisant à respecter son obligation de résultat de sécurité (**Articles : R.4121-1 à 5, du code du travail**), ainsi cette analyse peut tout à fait intégrer le DU de l'entreprise.

Un grand merci à Philippe Loéziec de la CCI qui a créé ce document et qui a autorisé l'ASRE.49 à l'utiliser librement.

Bon courage à tous.